

Consignes pour les écoles, collèges et lycées suite aux attentats de novembre 2015

Les attentats qui viennent de frapper l'Île de France ce vendredi 13 novembre sont une nouvelle atteinte à notre République et aux valeurs que nous portons.

Toutes nos pensées vont vers les victimes de ces actes odieux.

Le Président de la République a décrété l'état d'urgence et trois jours de deuil national.

Dès lundi, dans nos établissements, il faudra nous mobiliser pour accompagner toute la communauté scolaire pour comprendre et évoquer cette tragédie.

Il est impératif que tous les personnels de l'éducation nationale soient présents dès lundi 16 novembre dans les écoles et établissements : toutes les formations sont suspendues lors de la semaine à venir et reportées afin d'assurer l'accueil des élèves et de leurs familles.

Une minute de silence est prévue lundi 16 novembre à midi. Elle sera organisée dans les écoles et les établissements scolaires. Ce moment doit être préparé et accompagné.

Des ressources pédagogiques sont mises à disposition sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid95370/savoir-accueillir-la-parole-des-eleves-apres-les-attentats-terroristes-en-ile-de-france.html>

Il est important que ce temps de recueillement tienne compte des caractéristiques de vos écoles et établissements scolaires : âge des élèves, moment adéquat, modalités concrètes... En cette période particulière les consignes officielles sont d'assurer la sérénité de cet instant. L'accès des médias n'est pas autorisé dans l'enceinte de vos écoles et établissements. Les directeurs d'école et chefs d'établissement prendront contact avec le Cabinet du Recteur en cas de sollicitation.

Vous veillerez à ce que la parole des élèves soit empreinte de tolérance et de respect. Tout manquement devra être signalé immédiatement aux chargés de mission prévention violence départementaux et aux Directrices Académiques des Services de l'Éducation Nationale, par l'intermédiaire des directeurs d'école et chefs d'établissement.

Vous porterez une attention particulière aux comportements condamnables juridiquement qui doivent être signalés aux Parquets.

Michèle Voltz : ce.preventionviolence67@ac-strasbourg.fr

Pierre Zinck : ce.preventionviolence68@ac-strasbourg.fr

Une vigilance accrue est également attendue concernant des propos inappropriés qui pourraient être tenus sur les réseaux sociaux.

Eric Louvel : ce.dsi@ac-strasbourg.fr

Des cellules médico-psychologiques seront déployées dans les écoles, collèges et lycées où les élèves, leurs familles et les personnels de l'Education nationale ont été particulièrement affectés. Les directeurs d'école et chefs d'établissement prendront contact en ce sens auprès des médecins conseillers techniques des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale :

Dr Catherine Thon : ce.med67@ac-strasbourg.fr

Dr Lisa Steeger : sante-68@ac-strasbourg.fr

Tous les voyages scolaires sont annulés du lundi 16 novembre au dimanche 22 novembre.

Les sorties scolaires occasionnelles (cinéma, musées...) sont annulées sur la même période. Les sorties scolaires régulières (cantine, activités sportives...) sont maintenues en dehors de celles qui nécessitent un transport en commun public.

Ces mesures seront régulièrement actualisées en fonction du niveau de danger déterminé par le Ministère de l'Intérieur. Les préfetures peuvent être amenées à autoriser ou interdire des manifestations, déplacements ou évènements.

Votre attention est particulièrement appelée sur la nécessité de renforcer fortement le contrôle des accès aux écoles et établissements, notamment par un contrôle visuel des sacs et bagages à l'entrée des bâtiments.

Les drapeaux seront mis en berne dans l'ensemble des écoles, établissements scolaires et universitaires.

Les informations pratiques seront régulièrement mises à jour sur le site académique qui comportera une foire aux questions.